



Énergie NB Power

Nucléaire Nuclear

Communiqué de presse

Le 5 juillet 2006

La Commission canadienne de sûreté nucléaire annonce un renouvellement de cinq ans du permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau

Fredericton – La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé vendredi le 30 juin 2006 que le permis d'exploitation du réacteur nucléaire de puissance de la centrale de Point Lepreau a été renouvelé pour une période de cinq ans. Le permis est valide jusqu'au 30 juin 2011.

« Nous sommes très fiers de cette décision positive prise par la CCSN. Nous avons eu droit à un appui inestimable pour réaliser ce projet, ce qui renforce l'importance de la centrale de Point Lepreau à fournir de l'électricité fiable et sécuritaire aux gens du Nouveau-Brunswick », a mentionné Gaëtan Thomas, vice-président d'Énergie nucléaire NB.

La demande de permis a nécessité une audience publique de deux jours les 16 février et 18 mai 2006. Le personnel d'Énergie nucléaire NB, le personnel de la CCSN ainsi que des intervenants ont présenté des mémoires et des présentations orales.

CCSN a conclu « que Énergie nucléaire NB est compétente pour exploiter l'installation et qu'elle prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées. »

Comme mentionné dans la décision, Énergie nucléaire NB devra demander l'approbation avant de recharger le combustible dans le réacteur et de procéder au redémarrage de la centrale suite à l'arrêt prévu de la remise à neuf.

Pour plus de renseignements sur la décision ou pour consulter les transcriptions de l'audience, veuillez visiter le site Web de la CCSN au www.suretenucleaire.gc.ca. Un Compte rendu des délibérations sera publié d'ici deux semaines.

La centrale de Point Lepreau fournit plus de 30 % de l'électricité du Nouveau-Brunswick.

- 30 -

Personne-ressource des médias : Pamela McKay (506) 458-3777